

Disclaimer :

The Competition DG makes the information provided by the notifying parties in section 1.2 of Form CO available to the public in order to increase transparency. This information has been prepared by the notifying parties under their sole responsibility, and its content in no way prejudices the view the Commission may take of the planned operation. Nor can the Commission be held responsible for any incorrect or misleading information contained therein.

COMP/M.4096 – CARREFOUR / HYPARLO

SECTION 1.2

Description of the concentration

Le groupe français Carrefour, actif dans le secteur de la grande distribution de produits de consommation courante, a décidé de prendre le contrôle exclusif de la société Hyparlo, son principal franchisé, qui exploite 16 hypermarchés sous l'enseigne Carrefour (12 en France et 4 en Roumanie).

Cette Opération a pour objet de renforcer la présence des hypermarchés Carrefour en France et en Roumanie tout en permettant aux actionnaires de Hyparlo, dont la famille Arlaud, de sortir de cette société aux meilleures conditions de valorisation de leurs titres.

Cette Opération porte sur le secteur du commerce de détail de produits de consommation courante à dominante alimentaire.

Les parties ont identifié les marchés affectés suivants :

- le marché local de la distribution au détail de produits de consommation courante, dans chacune des 12 zones de chalandise où Hyparlo possède un hypermarché ;
- les marchés français de l'approvisionnement en liquides, drogueries, épicerie sèche, produits périssables en libre service, fruits et légumes et TV/Vidéo.

L'Opération ne représente toutefois aucun risque d'entrave à la concurrence sur quelque marché que ce soit : (i) sur le marché aval de la distribution, l'exploitation antérieure des magasins Hyparlo sous l'enseigne "Carrefour", conjuguée à la persistance d'une forte pression concurrentielle exclut tout problème de concurrence, (ii) sur le marché amont de l'approvisionnement, il convient de relever que Hyparlo s'approvisionne quasi exclusivement auprès de la centrale d'achat de Carrefour et qu'en tout état de cause l'addition de parts de marché résultant de l'Opération est quasi-inexistante en raison du poids extrêmement faible de Hyparlo.